
Numéro de l'intervention: 003-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 03.01.2011
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Non 31.01.2011
Date de la réponse: 08.06.2011
Numéro de l'ACE 1004/2011
Direction: INS

Coûts et utilité des réformes de l'enseignement: projet Passepartout

Le Conseil-exécutif est chargé de ne pas réaliser le projet « Passepartout » à grande échelle, mais de commencer par introduire cette réforme radicale à titre d'essai dans une sélection d'écoles. Parallèlement aux « classes Passepartout », qui débiteront le français en 3^e année, il faudra former le même nombre de classes témoins (groupe de contrôle). Certaines classes travailleront avec le manuel « Bonne Chance » que nous connaissons, tandis que des classes pilotes utiliseront le nouveau manuel « Mille feuilles » ; ces classes ne commenceront le français qu'en 5^e année.

Développement

L'école obligatoire étant très occupée par le projet de réforme visant à l'intégration, qui représente souvent un poids pour le corps enseignant, il faut ralentir la mise en œuvre d'autres projets, comme « Passepartout ». Il faut également garder à l'esprit que la langue standard pose de gros problèmes à de nombreux élèves de 3^e, surtout aux allophones.

Pour l'enseignement précoce du français, les enseignants et enseignantes doivent suivre un perfectionnement de haut niveau. Des compétences linguistiques de niveau C1 leur sont demandées, ce qui implique une formation intensive de deux ans (deux leçons hebdomadaires et devoirs). Ils et elles doivent en outre suivre une formation en méthodologie et didactique de douze journées réparties sur une année. Les exigences posées aux enseignantes et enseignants des classes de troisième sont absurdes, surtout si l'on songe qu'une personne diplômée de la HEP peut enseigner le français en cycle supérieur (6^e à 9^e année) sans aucune formation spécialisée.

Il faut prendre en compte qu'avec l'enseignement précoce du français, le temps de travail hebdomadaire en classe de 3^e passe de 26 à 28 leçons (une leçon de connaissance de l'environnement est supprimée !). Comme les essais de *Basisstufe*, mais aussi bien d'autres études sur l'apprentissage précoce, parviennent à la même conclusion, à savoir qu'il est possible d'acquérir des aptitudes précocement dans les domaines les plus divers mais que cette avance se rattrape même si l'on commence plus tard, il est urgent de se poser la question du rapport coûts-utilité du projet « Passepartout » (cf. « *Wann platzt die Seifenblase ?* » article d'Urs Kalberer paru dans le supplément Formation de la NZZ du 17.3.2008).

Car ce projet coûtera extrêmement cher au canton, mais aussi aux communes.

Pour la formation « enseignement précoce du français », il faut compter quatre millions de francs par an, et pour la dotation en leçons supplémentaires, des dépenses périodiques d'environ 14 millions de francs par an. A cela viennent s'ajouter des installations informatiques, audio et vidéo, indispensables pour que les élèves puissent utiliser les supports d'apprentissage du manuel « Mille feuilles ». Ces nouveaux manuels de français coûteront neuf francs de plus que « Bonne Chance » par an et par enfant et il faudra les acquérir pour quatre années scolaires, contre deux auparavant. Ces surcoûts et 30 pour cent du financement des leçons supplémentaires devront être pris en charge par les communes.

Il semblerait indiqué de passer par une phase de test, suivie d'une évaluation du rapport coûts-utilité, avant de lancer ce projet de réforme sur une grande échelle. L'appel du corps enseignant à plus de calme et à une phase de stabilisation au quotidien doit être pris au sérieux. Il faut en outre mettre les moyens financiers là où ils permettent d'améliorer les conditions d'enseignement de tous les enfants et de tout le corps enseignant (p. ex. moins d'élèves par classe), et pas seulement dans des projets de prestige introduits sans être ni testés ni évalués. Pour toutes les raisons précitées, le canton de Bâle-Campagne a reporté les projets d'enseignement précoce du français à 2015 et de l'anglais à 2017.

Réponse du Conseil-exécutif

La motionnaire demande au Conseil-exécutif de renoncer à une mise en œuvre à grande échelle du projet d'enseignement des langues étrangères « Passepartout ». Elle propose la réalisation, au préalable, d'une expérience pédagogique visant à comparer l'enseignement du français au moyen du manuel « Mille feuilles » avec l'enseignement au moyen de l'ancien manuel « Bonne Chance ».

Le Conseil-exécutif prend position comme suit à ce sujet :

L'avancement de l'enseignement des langues étrangères a été introduit en 2004 dans le cadre de la stratégie linguistique édictée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. En 2005, le Grand Conseil du canton de Berne s'est prononcé à une forte majorité en faveur de l'enseignement du français comme première langue étrangère à l'école et a parallèlement pris connaissance de la Stratégie de la formation qui prévoit que l'enseignement du français soit avancé en 3^e année et celui de l'anglais en 5^e année. Le lancement avait d'abord été fixé à 2010 avant d'être reporté à 2011 à l'automne 2006.

Par l'arrêté du Grand Conseil du 27 mars 2007 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur l'introduction de l'enseignement du français à partir de la 3^e et de l'anglais à partir de la 5^e année scolaire ainsi que le développement commun de l'enseignement des langues étrangères (ADEL), le canton de Berne coordonne la date d'introduction, la formation continue, le plan d'études et les moyens d'enseignement avec les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Soleure et du Valais.

Alors que la Direction de l'instruction publique définissait, au cours de l'année 2008, le cadre de l'avancement de l'enseignement des langues étrangères et préparait la formation continue, de nombreuses interventions parlementaires relatives au projet ont été déposées. A la session de septembre 2009, le Grand Conseil a de nouveau débattu en détail des différents aspects du projet Passepartout sur la base de ces interventions. Il s'est finalement rangé à l'avis du Conseil-exécutif sur tous les points. Il a en particulier clairement rejeté la demande de report du lancement du projet. Une fois encore, il s'est ainsi prononcé en faveur du renforcement qualitatif et quantitatif de l'enseignement des langues, demandé depuis des années par les politiques et le peuple bernois. Il a également approuvé la coordination avec les autres cantons suisses de l'avancement de l'enseignement des langues étrangères.

Depuis que le Grand Conseil a clairement voté à l'automne 2009 pour la mise en œuvre dans le délai prévu du projet Passepartout, toutes les dispositions ont été prises pour que,

dans la partie germanophone du canton, le français soit enseigné en 3^e année à partir d'août 2011 et l'anglais en 5^e année à compter d'août 2013.

- Les bases légales ont été créées et les décisions ont été adaptées en conséquence.
- Près de 1 000 enseignants et enseignantes suivent actuellement une formation continue en méthodologie et en didactique et sont généralement pleins d'espoir et confiants à l'approche du lancement, en août 2011, de l'enseignement du français en 3^e année.
- Les écoles ont achevé la planification des programmes pour l'année scolaire 2011-2012.
- Les communes ont aussi budgété les coûts d'acquisition des moyens d'enseignement et des leçons supplémentaires. La participation des communes pour les leçons supplémentaires s'élève à 7,3 millions de francs pour les années 2011 à 2015, date d'introduction du *Lehrplan 21*.
- Les parents des élèves actuellement en 2^e année scolaire sont déjà informés des nouveautés. Les retours reçus de leur part par la Direction de l'instruction publique quant à l'avancement de l'enseignement des langues étrangères sont positifs.
- Dans le cadre du projet intercantonal, les nouveaux moyens d'enseignement du français sont testés par 35 classes pilotes de façon intensive sur toute la durée de l'enseignement – soit de la 3^e à la 9^e année scolaire – et évalués du point de vue de leur compatibilité avec la pratique.
- Les supports pour l'enseignement du français en 3^e année scolaire sont disponibles sur le marché depuis début mai 2011.

En résumé, le début de la mise en œuvre est bien préparé, toutes les mesures nécessaires à une réussite du lancement ont été prises et les membres du corps enseignant et des directions d'école participant à ce projet sont prêts.

Proposition : Rejet.

Au Grand Conseil